

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04/07/2022

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Challex se sont réunis à 19 heures à la salle Jean Antoine Lépine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30/06/2022.

En préambule :

Monsieur le Maire raconte sa rencontre et son échange avec Monsieur Legardeur, lors des élections, et le fait qu'il lui ait proposé de venir nous présenter son activité en début de conseil municipal afin de nous familiariser avec les grands principes des bornes rechargeables.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Legardeur qui se présente en amont. Résidant à Challex depuis 2000 et dans la gestion de bornes depuis 2013, il a créé en 2019 la Société Zeemco.

Puis il procède à la présentation des dispositifs d'installation de bornes de recharge des véhicules électriques.

Monsieur Legardeur expose les 4 modes existants, explique les différences et les coûts, en s'appuyant sur une projection.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Claude Chappuis, Stéphane Bruckert, Christophe Dalmais, Francesca Donelli, Brigitte Fleury, Christian Pera, Françoise Perroux, Michel Peter, Laurent Bonola, Laurence Moissonnier, Aline Hofer Favre.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Nicolas Perez a donné pouvoir à Claude Chappuis

Eloïse Vernay a donné pouvoir à Francesca Donelli

Jocelyne Blazer a donné pouvoir à Stéphane Bruckert

Franck Bougreau a donné pouvoir à Christophe Dalmais

ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ :

- Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h38 et constate que le quorum est atteint.

Claude Chappuis s'adresse à Aline Hofer Favre et lui demande si elle est toujours d'accord d'être par défaut la secrétaire de séance, toujours en complément de la prise de note effectué par la secrétaire de mairie soit Salmon Nathalie. Il en profite pour souhaiter un prompt rétablissement à Laurence Moissonnier.

Les procurations visant à représenter les absents sont annoncées.

1. Approbation du compte rendu du 07/06/2022

Le compte rendu du 07/06/22 est approuvé par le Conseil, après modification :

Franck Bougreau est absent depuis janvier 2022

Le maire ne souhaite prendre aucune mesure visant à l'exclusion de F Bougreau du conseil municipal.

2. Délibération n°27-2022 :

Objet : projet de modification de l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2010 autorisant les travaux de construction de la passe à poissons de Chancy-Pougny.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du courrier de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône Alpes (DREAL), en date du 23 juin 2022, par lequel le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet de modification de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2010 autorisant les travaux de construction de la passe à poissons de Chancy-Pougny.

Dans le cadre de la réalisation de cet équipement, mis en service en 2013, la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny a fait excaver 15 000 m3 de matériaux de berge.

La SFMPC avait prévu que les matériaux non pollués soient réutilisés comme agrégats afin de conforter les ouvrages de l'aménagement hydroélectrique, et avait été autorisée par la préfecture à entreposer provisoirement ces matériaux sur une parcelle située entre le passage à niveau de la SNCF et l'entrée de la passe à poissons, en vue d'une utilisation future.

Or le propriétaire de la parcelle souhaite faire cesser dans les plus brefs délais l'entreposage de matériaux sur la parcelle, et les travaux de confortement initialement prévus par la SFMPC n'ont plus lieu d'être.

Par conséquent, la société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP) sollicite la modification de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2010 afin d'être autorisée à faire évacuer les matériaux entreposés sur la parcelle cadastrée C 297, vers un établissement autorisé à les traiter.

M. Peter demande à ce qu'un courrier soit adressé à la DREAL et à la préfète de l'Ain afin d'avoir des précisions notamment, sur la nature des déchets.

➤ *Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité*

3. Délibération n°28-2022 :

Objet : Cimetière – Devis pour l'étude géotechnique des sols

M le Maire rappelle que plusieurs monuments funéraires connaissent des dégradations importantes.

A la demande de la famille de M. Michon, dont le monument est fortement dégradé, la compagnie d'assurance Groupama a fait procéder à une expertise, à laquelle M. le maire ainsi que les habitants des constructions en amont du cimetière, ont été conviés à participer.

A l'issue, il a été préconisé de réaliser une étude géotechnique des sols afin de déterminer les causes de ces mouvements de sol, dont l'origine pourrait tenir à la réalisation des réseaux d'évacuation des eaux des constructions surplombant le cimetière.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la proposition de devis établie par le cabinet Antemys pour la réalisation d'une étude géotechnique des sols, dont le montant d'élève à 3 927.00 € HT (soit 4 712.40 € TTC)

➤ *Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité*

Michel revient sur les problèmes constatés lors des dernières grosses pluies dans la Rue St Maurice au niveau du tampon fonte égout et remercie pour la cunette réalisée en bas de son chemin mais elle n'est pas assez haute.

4. Délibération n°29-2022 :

Objet : Cimetière – Devis pour la réalisation de travaux en cimetière (déplacement de monuments)

M. le Maire avait informé le conseil municipal, en début d'année, de la nécessité de déplacer un certain nombre de monuments funéraires, dans le cadre des travaux de réaménagement du cimetière, et avait soumis à l'avis de l'Assemblée un devis établi par l'entreprise Pompes funèbres du Sorgia.

Le vote de cette décision a été reporté en raison de l'absence d'éléments de comparaison. D'autres entreprises ont donc été sollicitées, mais la commune a reçu peu de réponses et n'a pu faire réaliser que deux devis.

Pour mémoire, le devis de l'entreprise « pompes funèbres du Sorgia » exposé en début d'année, s'élève à 10 960 € HT (soit 12 152 € TTC). Il est précisé que ce devis a été réalisé en octobre 2021, et est susceptible de réévaluation. L'entreprise Gandy a réalisé en mars 2022 un devis dont le montant total s'élève à 9 530.00 € TTC.

➤ *Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise Gandy.*

5. Délibération n°30-2022 :

Objet : devis pour la réalisation de travaux de désembouage des réseaux de chauffage

M. le Maire expose à l'Assemblée que, suite à de nombreux dysfonctionnements rencontrés sur les réseaux de chauffage des établissements de la commune (école, bibliothèque, appartements...), deux entreprises ont transmis leur devis pour le désembouage de l'ensemble des réseaux des bâtiments de l'école.

L'entreprise Franck Poncet a tout d'abord produit un devis dont le montant s'élève à 8 913.00 € HT (soit 10 695.60 € TTC). L'entreprise Gex Energie, qui est déjà intervenue pour l'Auberge, a produit un devis dont le montant s'élève

à 4 329.00 € HT (soit 5 195.88 € TTC)

- *Report de la délibération dans l'attente de précisions sur les prestations des deux entreprises afin de mieux comprendre la différence de prix et les travaux seront encore possible durant les vacances d'octobre*

6. Délibération n°31-2022 :

Objet : convention de mise à disposition d'un local de stockage communal à l'association « les Chroniques d'Algaroth ».

M. le maire rappelle à l'Assemblée que le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local de stockage communal à l'association « les Chroniques d'Algaroth » doit faire l'objet d'une reconduction expresse. En application des articles L 2122-22 et L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, la compétence pour conclure les conventions de mise à disposition de biens à titre gratuit ne peut être exercée que par l'organe délibérant de la commune.

- *Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le projet de renouvellement de la convention*

Christian rend attentif aux conditions de stockage et aux produits inflammables qui devront être précisées dans la convention.

7. Rapport des commissions :

Avant d'aborder les commission Monsieur le Maire fait un petit point sur le dossier de l'Auberge et indique qu'il va reprendre contact avec Maître Fauck pour finaliser quelques détails comme définir le montant de la caution, la répartition des charges de location pour le gérant.

Il précise que le montant du loyer (4 000 € TTC°) se répartit entre la redevance d'occupation du fonds (dont matériel d'exploitation (600 €) et la redevance d'occupation des murs (3 400 €).

Personnel :

Le contrat de Matthieu Delautre, engagé à la mi mai en remplacement d'un agent technique en arrêt depuis février jusqu'à fin août, est prolongé jusqu'au 31 août 2022.

Concernant ce service, voir pour une réflexion sur la réorganisation et les orientations à prendre avec des engagements saisonniers, car baisse de l'activité en hiver et durant les vacances. Possibilité de concilier avec les emplois jeunes. Cet été, 2 emplois de 15 jours.

Urbanisme :

Le dossier Mendes est abordé, qui interpelle sur sa réalisation et le non-respect du permis initialement déposé en 2020, et interroge sur la hauteur, le recul par rapport à la sortie et le STOP, et l'intervention d'un géomètre. A été demandée .

Finances :

A ce jour les dépenses engagées liées au frais de fonctionnement représentent 50% du prévisionnel. En revanche, quelques inquiétudes liées à l'augmentation du prix du fuel car nous sommes déjà à 88% de l'enveloppe budgétaire prévue.

JAL : facture d'électricité élevée, intervention au niveau des pompes de relevages avec remplacement.

Voirie :

- Rue Saint Maurice

Essai de chicanes mobiles avant traçage afin d'identifier la meilleure implantation à adopter.

L'inondation subie par le voisin de Michel est évoquée apparemment problème dans les canalisations. Des vidéos ont été faites.

A la hauteur de l'ancienne boucherie la route neuve a été entièrement taguée la craie. Monsieur le Maire dénonce cette expression artistique et voit cela comme de la « dégradation de bien public » vu l'investissement. De plus,

cette action engendre un retard de marquage au sol car selon l'entreprise la peinture ne tiendrait pas ; Il faut donc soit passer le laveur haute pression, soit attendre la pluie.

Lors de la visite sur place de la commission « voirie » le Maire s'est vu insulté de « CON, DUPOND/DUPOND et de Bouffon ». Francesca Donelli relève qu'une plainte aurait pu être déposée.

Hormis le contexte Aline Hofer explique que pour des raisons de sécurité on ne joue pas sur la chaussée.

- Fontaine « Nabaffa »

Une personne a déclaré avoir été malade après avoir bu de l'eau qu'elle avait mise dans sa gourde. Il est rappelé que cette fontaine est privée et que des enfants et chiens jouent régulièrement dedans.

- Chemin des Sources

Philippe Baeriswyl rapporte des problèmes de stationnement dans la rue, mais le fait est déjà connu. Monsieur Sallet a enlevé des fils barbelés pour passer l'épareuse.

- Route de la Plaine

Michel Buffon a remercié pour la haie arrachée dans le virage mais, par conséquent, les voitures roulent encore plus vite

- Place du Poizat : Le goudron a été fait
- Cimetière : les gens se sont plaints du mauvais état

Bâtiment :

Devis à venir concernant les faïences qui se décollent dans l'école maternelle.

Devis en attente à propos de la vitre cassée à l'école.

Voir pour le grillage

Associations / Communication :

- Foot : informer que le terrain n'est pas praticable et reste interdit pour raison de traitement, malgré les affiches
Problème avec la friteuse lors de leur événement, ils doivent nettoyer la tache d'huile et lors de l'état des lieux les WC étaient sales
- Musique : incivilités des enfants montent sur le toit de la salle, réfléchir à des solutions car risques en cas d'accident
- Campanella : concert, le 25 au soir : malgré une mauvaise acoustique, forte affluence le dimanche 26
- Sou des Ecoles : fête de la musique assez réussie, hormis le son et les problèmes avec la tireuse à bière, les gens étaient contents et les food trucks ravis.
- Pétanque : concours inter sociétés, les bourrus en tête, une équipe du l'US Challex en 2^{ème} position et sur la troisième marche l'équipe de la Mairie
-
- Vogue : réunion de préparation, la Jeunesse va essayer de mobiliser les autres jeunes pour organiser un défilé

CCAS :

Toujours des dossiers confidentiels

Echanges avec Alias pour au mieux encadrer les Ukrainiennes, l'idée est de trouver du travail et assiduité aux cours de français

Pas de réunion à venir mais déjà réflexion sur les prochains colis de Noël

8. Informations intercommunales :

- SIVOS : abandon du marché de commandes pour la voirie de 2018 en raison de désaccords entre les élus. Le syndicat a conventionné un avocat dans le cadre d'un nouveau projet. Claude a été sollicité pour participer au groupe de travail

- Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h51.